

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 11 FÉVRIER 2025**

Convocation en date du 7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Quorum : 10

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Alain ROUX, Mr Eric PANDREAU, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Françoise CHASSAGNE, Mr Anthony FAURE

Absents représentés :

Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Stéphanie BAJU

Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY

Absents excusés : Mme Lucie DUGUA

Secrétaire de séance : Mr Christian CHAMPELEY

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la précédente séance du Conseil Municipal
- 2) Menace fermeture d'une classe de l'école

1) APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025.

Délibération n°11-02-2025-1

2) MENACE FERMETURE D'UNE CLASSE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux affaires scolaires rappellent au Conseil Municipal l'annonce de la fermeture de la 6^{ème} classe de l'école de Saint Pierre de Bœuf qui a amené la convocation de cette séance du Conseil Municipal. Les effectifs de l'école s'établissent actuellement à 126 élèves avec une prévision d'effectifs identique pour la prochaine rentrée scolaire. Le passage à 5 classes, conjugué au seuil préconisé de 24 élèves pour les classes de Grande Section, CP et CE1, induiront pour les autres classes des effectifs multi-niveaux à 26-27 élèves par classe.

Monsieur le Maire précise que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a indiqué que cette mesure de fermeture s'accompagnera pour la prochaine année scolaire de l'attribution d'un poste supplémentaire permettant de maintenir l'existence des 6 classes pour l'année 2025-2026. La nature de ce poste sera déterminée par l'état des effectifs qui sera constaté dans les prochains mois.

Face à cette incertitude sur le maintien de la 6^{ème} classe à l'issue de la prochaine année scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- Tient à rappeler qu'une fermeture de classe a déjà été enregistrée en 2022 et qu'une nouvelle fermeture ne pourra avoir qu'un impact négatif sur la scolarité des élèves et sur l'attractivité de notre école publique en milieu rural.
- Tient à relever que l'enseignement actuel doit garantir une scolarisation de qualité tout en prenant en compte les besoins éducatifs spécifiques. Sur l'école de Saint Pierre de Bœuf, 7 enfants bénéficient d'un PAP, 10 demandes de suivi de RASED sont en cours, 5 enfants ont une notification MDPH, une quinzaine d'enfants reçoit des soins d'orthophonie, psychomotricité, ergothérapie.
- Tient à mettre en avant la qualité des activités pédagogiques, impliquant les enseignants, parents d'élèves, élus municipaux pour la mise en œuvre de projets ouverts sur l'extérieur et tient à exprimer sa crainte qu'une fermeture de classe ne porte préjudice à la dynamique actuelle.
- Exprime par voie de conséquence son opposition à la fermeture de la 6^{ème} classe de l'école de Saint Pierre de Bœuf et mandate Monsieur le Maire pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


Délibération n°11-02-2025-2

3) AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL présente le devis de la société TSU d'un montant de 3 360 € pour la reprise et la création de marquage au sol sur la commune.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de la société TSU d'un montant de 3 360 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34

**Le secrétaire de séance,
Christian CHAMPELEY**



**Le Maire,
Serge RAULT**

